



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°14 :

ASSOCIATION RICOCHET –
OCTROI SUBVENTION
D'INVESTISSEMENT

Séance ordinaire du 23 Février 2021

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Février 2021

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 1

Excusés : 3

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Daniel BALLA (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Nathalie SOARES (à Alain MARC), Violette LABARCHEDE (à Françoise COSSECQ)

Absent : Benjamin DUGERS

Secrétaire : Bruno QUERE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

DOSSIER N° 14 : ASSOCIATION RICOCHET – OCTROI SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

RAPPORTEUR : Françoise COSSECO

La Ville du BOUSCAT apporte son soutien à l'association de jeunesse et d'éducation populaire RICOCHET pour les actions qu'elle développe en direction des enfants, des jeunes et des familles. Le déploiement progressif des actions menées par l'association Ricochet sur le quartier Jean-Jaurès - La Providence a conduit la Caisse d'Allocations Familiales à lui accorder un agrément « Centre social » depuis le 1^{er} janvier 2019. Cette reconnaissance lui confère une mission d'animation de la vie sociale locale, résolument tournée vers les familles et les habitants du quartier.

Par délibération en date du 11 octobre 2016, le conseil municipal a entériné le projet d'éco structure intégrant sur un même site un multi accueil petite enfance de 70 places (en remplacement de la Crèche « La Providence »), un Relais Assistantes Maternelles (RAM), un Lieu d'Accueil Parents/Enfants (LAPE) et l'association Ricochet.

Bien que les deux champs d'intervention diffèrent, le projet municipal et le projet associatif se rejoignent sur la dimension d'accompagnement des familles et le soutien à la fonction parentale. Cette communauté de valeurs et d'objectifs permettra la mutualisation de moyens, d'espaces mais aussi et surtout une valorisation des actions respectives au profit des habitants, par le biais d'un lien étroit et d'actions communes entre les acteurs.

L'installation dans ces futurs locaux nécessite, pour l'Association Ricochet, l'acquisition de mobilier et l'équipement complémentaires indispensables à la réalisation de leurs activités.

Le projet d'un montant d'un montant de 47 000 € inclus des équipements pour la création d'un café associatif qui a été lauréat de l'appel à projets « Budget Participatif Girondin » du Département de la Gironde. Il permettra de recevoir une participation Départementale de 9 000 €. Pour les 38 000 € restants à financer, la CAF s'est engagée sur une participation de 13 000 € qui sera versée à l'association. L'enveloppe de crédits réservés pour le projet d'équipement mobilier de l'éco structure prévoyait des acquisitions de mobiliers par la ville dans l'espace destiné à l'association qui ne seront pas réalisées (à hauteur de 20 000 €).

Aussi, il est proposé d'apporter un soutien de la commune à l'association sous forme de subvention exceptionnelle d'investissement à hauteur du même montant, soit 20 000 €. Cette subvention d'investissement sera versée sur présentation des factures.

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2016,

VU la convention d'objectif et de moyens signée entre la ville du Bouscat et l'association Ricochet, Considérant les activités d'intérêt local impulsées, développées et conduites par l'association Ricochet auprès des enfants, des jeunes et des familles du territoire,

Considérant, l'engagement de l'association dans la réalisation des actions ou projets partenariaux développés sur le territoire communal et sur le quartier Jean Jaurès - La Providence, ainsi que les évolutions du projet associatif dans le cadre du schéma d'animation social local,

Considérant que l'intérêt local justifie ces dépenses d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
34 voix POUR,

Article 1 : Autorise le versement d'une subvention d'investissement à l'association Ricochet – Centre social, au titre de l'exercice 2021, de 20 000 €, pour contribution à l'achat d'équipement pour leurs futurs locaux dans l'éco-structure, Jardin d'Arnstadt ;

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 204.

Fait et délibéré le 23 Février 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET

6-22

